



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021

#### CONVOCAATION DU 14 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN JUIN A 19H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HOUPLINES SE SONT REUNIS A LA SALLE DES FÊTES SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LEGRAND, MAIRE.

**PRESENTS** : M. LEGRAND, Maire, Mme NEVEJANS, M. BAF COP, Mme BERCKER, M. CNOCKAERT, Mme VANHOUTTE, M. CARPENTIER, M. DISSAUX, Adjoints, Mme MOREL, M. GOMBERT, Mme DELEDICQUE, M. DELAYEN, Mme BARDEL, M. PROVOOST, Mme VALENTON, Mme BOO, M. SOFFRAY, Mme THERY, M. BLONDELLE, M. DELANNOY, Mme GOELEN, M. CARLIER, Mme MIGNEAU, M. LENG LART, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR:** Mme DHONT, Adjointe, M. GUENDOOUZ, Mme BECLIN, Conseillers municipaux.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GROSSO, M. PELLE, Conseillers municipaux.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. LENG LART, conseiller municipal

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### DELIBERATION N° 49\_2021

#### **PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -**

##### **I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficience de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

Description de la demande	Arbitrage pour la modification	Commentaire sur la décision
Franges industrielles	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	Des évolutions seront proposées pour la modification sur l'OAP : modification de la surface de plancher de commerce à 1600 m <sup>2</sup> , modification de la programmation de logements, actualisation du schéma de l'OAP
Ferme de M. et Mme DEBRUYNE - Inscription à l'IBAN - 62 rue de la Bleue.	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	Avis favorable de la commission patrimoine du 01/02/2021
Ferme du Molimont - Introduire la possibilité de changement de destination en U mixte + ENR	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	Le sujet en question renvoie à un sujet de cohérence des règles au sein des ENR du PLU. Aujourd'hui les règles en zone U-ENR sont plus fermées qu'en zone A-ENR ou N-ENR sans justification particulière. Ainsi, il est proposé d'adapter les règles du PLU dans la modification sur les secteurs U couverts par un ENR pour permettre le changement de destination dans ces espaces sous certaines conditions (nouvelle vocation qui ne doit pas engendrer des nuisances supplémentaires et ne pas amener d'artificialisation supplémentaire).

Le projet de modification des onze PLU est consultable en forme  
MEL ainsi que via le lien internet suivant :

[https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU\\_05\\_avril\\_2019\\_main.html](https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html)

## II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

## III. Avis du Conseil Municipal :

**Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance,**

### Le CONSEIL MUNICIPAL

**ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

**FAIT en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**  
  
**Jean-François LEGRAND**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.

Affichée en Mairie le 22 juin 2021

Transmise en Préfecture le 22 juin 2021